AR Prefecture

047-214701955-20251113-DEL1412025-DE
Reçu le 18/11/2025

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 13 novembre 2025

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 28

OBJET :
Cession de l'emprise de la terrasse de la Panetière au n°73 allées d'Albret.

N° 141/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 novembre à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 07 novembre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes BUSQUET, CASEROTTO, MM. DUFAU, GELLY, SANCHEZ, Adjoints au Maire ; Mmes IBN-SALAH, SERRES-SOLANO, MM. ARNAUNE, DAVID, GOLFIER, VICENTE, Conseillers Délégués, Mmes BERTHOUMIEU, FONTANEL, GARBAY, MEDECIN, MM. TUFFERY, TAROZZI, ESSERTEL, GOUJON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
Monsieur BARRERE qui a donné pouvoir à Monsieur ESSERTEL
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU
Monsieur BOZZELLI qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET
Madame CONDUCHE qui a donné pouvoir à Monsieur DAVID
Madame DESSAINT qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE
Monsieur DULOUARD qui a donné pouvoir à Monsieur VICENTE
Madame PRADO qui a donné pouvoir à Madame SERRE-SOLANO
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Madame IBN-SALAH
Madame GREGOIRE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Madame Laurence BERTHOUMIEU ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 13 novembre 2025 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : BERTHOUMIEU Laurence

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ancien bar-restaurant « Le Marcadieu », situé à l'angle des allées d'Albret et de l'avenue Maurice Rontin, aux 73 allées d'Albret, vient d'être restauré en vue d'y ouvrir prochainement une boulangerie sous le pavillon de « LA PANETIERE ».
Les propriétaires de l'immeuble devant accueillir ce commerce, François et Marie RIZZI, nous ont fait part de leur souhait d'acquérir l'emprise de la terrasse couverte en nature de véranda non amovible.

AR Prefecture

047-214701955-20251113-DEL1412025-DE
Reçu le 18/11/2025

Une démarche visant à désaffecter, puis déclasser cette partie de dépendance de voirie jouxtant l'ancien Marcadieu, coté allées d'Albret, a été entreprise devant cette assemblée, et approuvée par vos soins en séance du 20 février dernier.
Cette emprise relève désormais du domaine privé communal et peut être cédée.

L'estimation du service des domaines de la DGFIP réalisée en juillet 2025, fait état d'un montant de 52 € le m² pour une contenance approximative de 71 m². Le bornage définitif sera réalisé par géomètre expert
le 19 novembre 2025.

Dans l'attente de connaître la superficie exacte, il vous est proposé d'arrêter le prix au m². Il sera appliqué à la surface officielle déterminée par le bornage et fixera ainsi le montant total de la vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire
Vu la demande de Monsieur et Madame RIZZI
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'ACCEPTER** la cession de la parcelle ci-dessus désignée, supportant la véranda de l'ancien café-bar restaurant « Marcadieu » à François et Marie RIZZI, demeurant au 64 rue Nazareth à Nérac, avec faculté de leur substituer toute personne physique ou morale dont ils demeureraient solidaires le cas échéant ;
- **D'EN FIXER** le prix à 52 € TTC le m²
- **DE DIRE** que tous frais d'actes, diagnostics ou autres seront à la charge du demandeur,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder, au nom de la Commune, aux formalités nécessaires devant notaire et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le .....

Et de la publication à Nérac le .....

Le Maire

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,